

Monsieur le Ministre,

Nous nous adressons à vous en tant que ministre de tutelle des auto-écoles en France.

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 les écoles de conduite ont été contraintes de fermer pour un mois. Cette décision est une décision de sagesse que l'UNIC soutient sans réserve.

Cette décision a cependant de multiples conséquences sur les sociétés d'auto-école.

Tout d'abord des conséquences économiques. En effet peu d'entreprises de ce secteur ont une trésorerie qui leur permet de rester aussi longtemps sans générer le moindre euro de chiffre d'affaires. D'autant qu'à ce jour il nous semble évident que les fermetures seront prolongées et sans doute jusqu'à début mai.

Sans générer le moindre euro de chiffre d'affaires nous devons verser une indemnité à nos salariés que nous avons dû mettre en chômage partiel. L'indemnisation prévue ne couvre que 84% du salaire net de nos salariés, là où nous souhaiterions leur maintenir 100% de ce salaire. Nous demandons que l'indemnisation corresponde à 100% du salaire net, et soit versée directement par le ministère de l'Economie et des Finances.

Sans générer le moindre euro de chiffre d'affaires nous devons payer parfois dès maintenant les charges sociales. Je veux être clair : les mois sans activité ne disparaîtront pas du bilan et nous ne pourrons pas plus payer ces charges demain qu'aujourd'hui.

Sans générer le moindre euro de chiffre d'affaires nous devons aussi payer nos fournisseurs, au-delà de l'eau, de l'électricité et du gaz, avec qui des contrats sont signés. Les loueurs de véhicules à double commande par exemple.

Les professionnels des auto-écoles sont donc très inquiets pour la pérennité de leurs entreprises. Nous avons entendu le plan mis en avant par le gouvernement, mais soyons clairs : notre secteur aura besoin d'un soutien beaucoup plus massif pour survivre. Les 1500€ ne suffiront pas. Les crédits de trésorerie ne suffiront pas, un crédit n'étant rien d'autre qu'une charge supplémentaire dans un budget. Nous avons besoin d'une aide en trésorerie et sans remboursement. Nous avons besoin de l'annulation dès maintenant, pour l'ensemble des auto-écoles des charges sociales sur cette période. Nous avons besoin de soutien face aux banques. Nous attendons de vous que vous défendiez nos entreprises auprès de Bercy, et toutes nos entreprises ! L'aide devra se faire sans sélection pour continuer à assurer le maillage territorial. Après tout, la BPI a bien donné des millions d'euros à la société Marianne formation sans même être certaine de revoir cet argent alors qu'il n'y avait pas de situation grave et urgente en la matière.

Ensuite il y aura des conséquences sur la reprise de nos activités.

En effet il nous faudra pouvoir présenter tous les élèves qui n'ont pu passer leur examen alors qu'il était programmé. Il nous faudra, aussi, relancer les formations en cours. Nous nous doutons que les élèves seront réticents pour reprendre des leçons alors qu'ils n'auront pas conduit depuis longtemps, ce qui risque d'entraîner plus d'ajournements que d'habitude. Il nous faudra ne pas oublier nos candidats qui ont perdu la validité de leur examen théorique général sans pouvoir passer l'examen pratique. Il faudra aussi des examens nombreux.

Pour ces raisons nous suggérons que les IPCSR soient sollicités pour faire des examens supplémentaires, par exemple 1 examen de plus par jour et la possibilité de travailler le samedi. Nous aurons besoin d'un délai entre le redémarrage de nos activités et les premiers examens, chacun est à même de comprendre que nous ne pourrions pas assurer des examens à moins de 10 jours de notre reprise. A ce sujet nous trouvons irréaliste d'avoir reçu la répartition des places pour le mois d'avril alors que nous sommes à l'arrêt total ! Nous demandons le report de la validité des examens techniques généraux en rapport avec la durée de la suspension d'activité.

A situation exceptionnelle, décisions exceptionnelles ! C'est un véritable plan Marshall qui doit se mettre en place pour sauver notre secteur d'activité. Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'être notre porte-parole au sein du gouvernement.

En résumé nous demandons :

- La prise en charge à 100% des salaires net des salariés d'auto-écoles, versée directement par la Direction générale des Finances publiques ;
- Une aide immédiate pour les gérants non-salariés d'auto-écoles, qui auront tous besoin de plus de 1500€ ;
- L'annulation des charges sociales sur la période pour l'ensemble des auto-écoles ;
- La suspension immédiate jusqu'à un retour à la normale des poursuites contre les auto-écoles en difficultés (URSSAF, TVA, organismes de crédits etc.) ;
- La suspension immédiate des prélèvements de crédits et crédits-bails des gérants d'auto-écoles ;
- Le règlement par Pôle emploi des heures de conduites déjà réalisées dans le cadre de formations permis de conduire non terminées au 14 mars ;
- Une demande du gouvernement auprès de la Fédération bancaire française pour que les découverts autorisés soient gratuits pour les auto-écoles, sans agios, sans frais bancaires ;
- La suspension immédiate, et jusqu'à un retour à la normale, de toutes les réformes en cours : arrêté prévoyant un modèle de contrat-type, livret d'apprentissage numérique, expérimentation des attributions des places en Occitanie, comparateur en ligne.
- Que les mois de mars, avril et mai, soient retirés du calcul des places d'examens pour permettre un retour à la normale dans la sérénité.
- Une hausse importante du nombre de places d'examen pour les candidats des auto-écoles.
- Un report de la validité de l'examen théorique général pour les candidats pour qui elle est arrivée à son terme pendant le confinement
- La prorogation de l'exemption de passage de l'Examen théorique moto pour les candidats inscrits avant le 1er mars 2020

Il y a environ 13 000 écoles de conduite en France, c'est donc un effort financier très important que Bercy doit dégager pour sauver notre profession. C'est à ce plan d'aide que nous jugerons de l'importance que l'Etat accorde à la formation des jeunes conducteurs et à la sécurité routière.

Encore une fois et au risque d'être répétitif, Monsieur le Ministre, il ne s'agit de rien d'autre que de sauver notre profession. Je suis certain que vous prenez la mesure de cette situation de fermeture et que vous serez notre meilleur soutien vis-à-vis de Bercy.

C'est à l'aune des aides que vous obtiendrez pour nous sauver que l'histoire vous jugera.

Philippe COLOMBANI

Président de l'UNIC